

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 12 février 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.  
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 NOVEMBRE 2015**

Le compte rendu de la séance du 27 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

**II - RÉVISION DU PLU**

Tous les renseignements demandés à la société JALICOT n'étant pas parvenus à ce jour, M. le Maire propose de reprogrammer ce point au prochain Conseil municipal.

**III - ORIENTATION BUDGETAIRE**

Mme LEPERON, adjointe aux finances présente un tableau recensant les projets d'investissements à réaliser au cours du mandat. Suite aux diminutions des dotations de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, le Conseil départemental a revu ses dispositifs d'aide aux communes. Un planning de réalisation des gros investissements a été proposé au Conseil municipal, afin d'optimiser les sources de financements extérieurs et de limiter les hausses d'impôts locaux.

Le programme voirie qui ne peut être aidé que tous les deux ans verra la réalisation en 2016, de travaux rue du Bois de bord sur une distance de 1 250 mètres, pour un coût estimé à 81 000 €.

Les toitures de l'école de la Sonnante, de la salle des jeunes et la construction du préau de l'école maternelle seront réalisés dans le cadre du programme des travaux sur les bâtiments communaux, ce programme d'aide ne pouvant être sollicité que tous les deux ans.

L'Etat pourra également intervenir sur ce dossier.

Un wc «handicapés» accessible sera réalisé en septembre 2017 à la salle Henri Baron.

Les travaux de restructuration de la cuisine de la cantine pourraient être effectués en 2018, et ceux de la mairie en 2020.

Dans le cadre d'un troisième contrat d'aménagement de bourg, les travaux d'aménagement des trottoirs de la Grand rue pourront être réalisés en 2017, ceux concernant les abords du stade, route de Gouise, en 2018 et l'aménagement de l'espace situé derrière la salle Henri Baron en 2019.

Le Conseil municipal demande à l'ATDA de faire l'étude de faisabilité de la restructuration de la cantine et de l'aménagement du bourg.

En 2016, le chantier le plus important est la fin de l'aménagement de la route de Bessay.

Les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2016.

**IV - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention :

- auprès du Conseil départemental, pour les travaux de voirie rue du Bois de bord, et pour les travaux de couverture de l'école élémentaire, de la salle des jeunes et du nouveau préau de l'école maternelle.
- Auprès de l'Etat pour les travaux de couverture déjà cités et ceux de la rénovation intérieure de la salle des jeunes, ainsi que pour la réalisation d'un wc « handicapés » aux normes d'accessibilité.

## **V – FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

La loi du 31 mars 2015 fait obligation au Conseil municipal des communes dont le Maire et les adjoints qui ne souhaitent pas prendre la totalité des indemnités auxquelles ils pourraient prétendre, de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil reprend une délibération identique à celle prise en avril 2014. le Maire recevra une indemnité de 22.36% de l'indice brut 1015, et les adjoints de 11.55 % de cet indice.

## **VI – VENTE D'UNE PARCELLE À LA ZONE D'ACTIVITÉS DES GAMBAGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un compromis de vente pour la parcelle G 776, d'une superficie de 2 213 M<sup>2</sup> avec M. Jean Pierre FAURON qui souhaite construire un local de stockage pour son activité de créations paysagères.

## **VII – INSTAURATION DE LA RODP OUR CHANTIER PROVISOIRE**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

## **VIII – TRANSFERT DE LA PERCEPTION DE LA RODP AU SDE03**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de transférer la charge du calcul et de la perception de la RODP pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz au SDE03.

## **IX – ACCESSIBILITÉ**

M. BAUDOIN rappelle que le Conseil municipal du 30 octobre 2015 avait validé l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour les espaces et bâtiments publics. Il propose de planifier les travaux liés à l'accessibilité de la salle Henri BARON en 2017.

Le Conseil valide ce planning.

## **X – TRAVAUX ROUTE DE BESSAY**

M. BAUDOIN présente deux devis de l'entreprise SMTPB.

Le premier concerne des travaux supplémentaires concernant les branchements d'eau pluviale dont le nombre est plus important que celui initialement prévu, avec une moyenne de 2 branchements par habitation. Le coût Hors Taxes est de 11 989 €.

Le second devis concerne l'aménagement d'une aire de co-voiturage et d'un point propre situés à proximité du château d'eau. Le montant Hors Taxes s'élève à 20 052 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux devis.

## **XI – DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE HENRI BARON**

Le Conseil municipal accorde par 11 voix pour et 3 abstentions la gratuité de la salle Henri Baron à l'association OLDKATS MOTO CUSTOM CLUB pour l'organisation du repas et des concerts organisés pour leur 10<sup>ème</sup> anniversaire les 6 et 7 février 2016.

## **XIII – QUESTIONS DIVERSES**

### **Avenant à la convention avec le SDIS 03**

M. le Maire propose de modifier la convention prise avec le SDIS 03 relative à la prise en charge des enfants des sapeurs-pompiers volontaires partis en intervention et se trouvant dans l'impossibilité de récupérer leurs enfants à la fin du temps scolaire, un jour où se déroulent les temps d'activités périscolaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Remise de médailles d'honneur régionales, départementales, communales**

M. le Maire informe qu'une cérémonie de remise de médailles d'honneur aura lieu le 2 avril 2016, pour récompenser les plus anciens agents et élus communaux de l'ensemble des communes de l'ancien canton de Neuilly le Réal.

### **Conseils d'école**

M. BLANCHARD indique les dates des prochains conseils d'école : le 1<sup>er</sup> mars à 18h pour la primaire, et le 15 mars à 18h pour la maternelle.

Porte ouverte Amicale des Pompiers

M. GALLAUD annonce que l'Amicale des Pompiers organise une porte ouverte le 10 septembre 2016, et propose que le prochain forum des associations se déroule le même jour. Ce point sera abordé ultérieurement par la commission vie associative et culturelle.

### **Repas des anciens**

Mme DE CHACATON se fait le relai de plusieurs personnes âgées qui n'ont pas pu se rendre au repas des anciens le 31 janvier et se demandent si elles pourraient bénéficier d'un repas ou d'un cadeau qui leur serait livré directement chez elles. M. le Maire répond que cette question a déjà été débattue en réunion du CCAS et que cette option n'était pas envisagée pour le moment dans la mesure où il fallait envisager plutôt des réductions de dépenses que des augmentations.

### **Chute d'un panneau STOP**

Mme DE CHACATON signale qu'un panneau STOP est couché au croisement des lieudits les Bourgougnons et la Loge Pailleton.

### **Problème d'élèves perturbateurs**

Mme GUITTON informe que plusieurs soucis sont survenus à l'école primaire pendant les interclasses à cause de quelques élèves perturbateurs. Un rappel du règlement sera fait aux enfants à la cantine le 29 février pendant le déjeuner.

M. le Maire ajoute qu'un enfant sera exclu de la cantine la semaine de la rentrée des vacances de février pour avoir commis un geste inapproprié à l'égard d'un agent communal.

### **Travaux anciens vestiaires**

M. BAUDOIN indique que l'équipe technique a procédé à des travaux de rénovation intérieure d'un des anciens vestiaires au stade Hubert Turaud.

La séance est levée à 22 h45.

Le 19 février 2016  
Le Maire,  
Lucien GONNOT

